

Les puces des couturières

RÈGLEMENT

L'association La Fraternelle Maison Pour Tous organise la 1ère édition des Puces des Couturières.
Cette manifestation aura lieu au sein du foyer rural -39 rue de moulins- 88700 JEANMÉNIL
le **dimanche 24 septembre 2023 de 9h30 à 17h30.**

1. Les puces des couturières rassemblent :

Des particuliers qui veulent vendre des articles concernant la couture, le tricot, le patchwork, la broderie : boutons, fils, tissus, laine, kits, machines à coudre, patrons, revues, livres, mercerie ancienne, réalisations, fournitures diverses... Des professionnels qui veulent liquider leur stock, vente au maximum 50 % de moins que la valeur réelle des mêmes produits cités ci-dessus.

2. Prix de l'emplacement :

Le prix de la table mise à disposition par l'association est de 5€, payable lors de la réservation.

3. Réservation :

Les documents sont disponibles sur le site <http://www.fmpt.fr> L'inscription se fait soit par mail ou par courrier au plus tard le vendredi 15 septembre 2023. Toute demande d'inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

4. Annulation :

Les inscriptions sont fermes et définitives. En cas d'annulation de l'exposant, seule la partie restauration sera remboursée si elle a été sélectionnée. En cas d'annulation de la part de l'organisateur, le règlement de l'emplacement sera intégralement restitué.

5. Emplacement :

L'attribution des emplacements se fera dans l'ordre d'arrivée des réservations, aucune modification des emplacements attribués ne sera acceptée. Chaque emplacement devra être débarrassé et rendu tel que trouvé. **Chaque participant prend entièrement à sa charge l'organisation matérielle de son stand, rien ne pourra être accroché sur les murs .**

6. Installation et emballage :

L'installation se fera à partir de 7h30 jusque 9h30. Les véhicules devront être dégagés après déchargement et stationnés sur le grand parking de l'école. Fermeture des portes au public à 17h30. **Aucun emballage avant la fermeture des portes au public. Le chèque de caution (25€ à donner le jour de la vente) sera rendu au départ de l'exposant ainsi que la facture le cas échéant. Toute dégradation constatée du matériel mis à disposition sera facturée.**

7. Assurance :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, accident, vandalisme, intempéries et cas de force majeures. Les exposants renoncent expressément à exercer tout recours envers l'organisation ainsi que le propriétaire du site, pour tout dommage (matériel, immatériel, corporel).

8. Mesures sanitaires :

L'exposant s'engage à respecter les mesures de sécurité sanitaires affichées à l'entrée s'il y a lieu.

LE NON RESPECT DE L'UN DES POINTS DU PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRAÎNERA L'ENCAISSEMENT DE LA CAUTION VERSÉE, AINSI QUE L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE MANIFESTATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION. LA PARTICIPATION A LA MANIFESTATION VAUT ACCEPTATION PLEINE ET ENTIÈRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT.